

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 7 juin 2021 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. La séance a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 MAI ET 1^{ER} JUIN 2021**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 7 JUIN 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Lettre du Ministère de l'Éducation – Projet de mise à niveau du sentier municipal (secteur accès à la Réserve naturelle A-K) non retenu;
 - 6.2 Lettre de la Commission municipale – Audits de conformité – Adoption du budget et Adoption du programme triennal d'immobilisations;
 - 6.3 Lettre MAMH/MELCC – Réduction de la concentration de plomb dans l'eau potable;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Élections municipales 2021 – Tarifs de rémunération du personnel électoral;
 - 7.2 Adoption de la Charte pour la protection de l'enfant ;
 - 7.3 Octroi d'un mandat pour l'entretien ménager régulier journalier;
 - 7.4 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection;
 - 7.5 Cession du lot 3 585 140 à la Municipalité et octroi de mandats à l'Étude de Notaires Major & Associés;
 - 7.6 Entente de gestion de la salle polyvalente de Piedmont;

8. **RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1 Embauche au camp de jour;
- 8.2 Embauche temporaire d'un directeur du Service de l'urbanisme par intérim;
- 8.3 Embauche temporaire de monsieur Denis Savard à titre de conseiller à la direction générale;
- 8.4 Embauche de madame Mélanie Beaulne dans un poste de secrétaire réceptionniste ;
- 8.5 Lettre d'entente 04-2021 – autorisation de signature ;
- 8.6 Mandat à la firme « Le Cabinet RH » ;
- 8.7 Nomination du responsable de l'accès à l'information ;
- 8.8 Signature des chèques, effets bancaires et autres documents ;
- 8.9 Embauche de monsieur Raphael Rhéaume dans un poste de salarié temporaire comme préposé à l'horticulture ;
- 8.10 Embauche de monsieur Zhong Hua (William) Wei à titre de personne salariée temporaire comme assistant inspecteur en urbanisme;

9. **RÈGLEMENTS**

- 9.1 Adoption - Règlement #878-21 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles;
- 9.2 Ouverture de registre – Règlement #878-21 – lundi le 21 juin 2021 de 9h00 à 19h00;
- 9.3 Avis de motion et dépôt du projet de 853-21 concernant l'augmentation du fonds de roulement;
- 9.4 Adoption du Règlement #876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont;

10. **TRAVAUX PUBLICS**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;
- 10.1 Remboursement du dépôt de garantie – 495, chemin des Grands-Pics;
 - 10.2 Octroi d'un mandat pour la fourniture de personnel de remplacement pour l'opération des ouvrages d'eau potable et des eaux usées;

11. **URBANISME**

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;

- 11.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)

- 11.2 PIA – 2021-0039 – 227, chemin de la Corniche (Zone R-1-226) – Agrandissement d'une résidence unifamiliale ;
- 11.3 PIA - 2021-0040 - 275, chemin des Épinettes (Zone R-2-249) - Travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale;

- 11.4 PIIA - 2021-0041 - 300, chemin du Cap, (Zone R-1-226) - Travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale;
- 11.5 PIIA - 2021-0042 - Lot 5 002 481, chemin des Faucons (Zone R-2-202) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.6 PIIA - 2021-0043 - 734, rue Principale (Zone R-5-222) - Enseigne sur poteaux sur structure existante – Commerce « Cynthia Ryder / Ostéopathe – Pilates »;
- 11.7 PIIA - 2021-0044 - Lot 5 198 195, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.8 PIIA - 2021-0045 - Lot 5 198 196, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;
- 11.9 PIIA - 2021-0046 - Lot 6 353 176, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle - résidence unifamiliale;
- 11.10 PIIA - 2021-0047 - 700, chemin Avila (Zone C-2-234) - Construction d'un porche;
- 11.11 PIIA - 2021-0048 - 243, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) - Travaux de rénovation extérieure;

Demande de dérogation mineure

- 11.12 Dérogation mineure - 2021-0038 – Lot 3 895 630, des Grands-Pics (Zone V-1-102) – Garage attaché situé en cour avant;

12. **ENVIRONNEMENT**

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

13. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

13.1 Octroi de mandat audit du rapport financier 2021-2022-2023;

14. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

15. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

16. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

17. **INFORMATIONS DIVERSES**

18. **VARIA**

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13619-0621

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière séance

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13620-0621

Résolution – Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 7 mai et 1^{er} juin 2021

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 7 mai et 1^{er} juin 2021 soient acceptés tel que présenté.

Prendre note que lors de la séance du 1^{er} juin 2021 il y a eu une interruption sonore lors de l'adoption de l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 qui a été proposé par Claudette Laflamme et appuyé par Diane Jeannotte.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13621-0621

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 7 juin 2021

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que les comptes payables au 7 juin 2021 au montant de 501 769.29 \$ et les comptes payés au 7 juin 2021, au montant de 28 416.61 \$ soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, trésorière

CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère de l'Éducation – Projet de mise à niveau du sentier municipal (secteur accès à la Réserve naturelle A-K) non retenu

Lettre de la Commission municipale – Audits de conformité – Adoption du budget et Adoption du programme triennal d'immobilisations

Lettre MAMH/MELCC – Réduction de la concentration de plomb dans l'eau potable

ADMINISTRATION

Résolution – Élections municipales 2021 – Tarifs de rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales se tiendront le 7 novembre 2021;

13622-0621

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser les salaires du personnel électoral, lors de ces élections, notamment dans un contexte de pandémie;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que le conseil municipal **DÉCRÈTE** la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert du tableau produit en annexe de la présente résolution.

QUE le conseil municipal décrète que ces rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire.

QUE le conseil municipal autorise le Service des finances à appliquer les taux horaires prévus aux rémunérations du personnel électoral et des officiers, pour les journées additionnelles de votes par anticipation ou de votes ordinaires qui pourraient être décrétées par le DGEQ en raison du contexte actuel de pandémie.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13623-0621

Résolution – Adoption de la Charte pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que le conseil de la municipalité de Piedmont adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13624-0621

Résolution- Octroi d'un mandat pour l'entretien ménager régulier journalier

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin pour un temps indéterminé d'octroyer un contrat pour l'entretien ménager de ses 4 établissements;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Servi Tout, entretien, maintenance et services;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Daniel Houde et résolu que la municipalité **OCTROIE** un mandat à la firme Servi Tout, entretien, maintenance et service pour l'entretien ménager régulier 5 jours/semaine pour ses 4 établissements au montant de 3 674.65\$ par mois, plus taxes, incluant la main d'œuvre, les équipements, les produits et les assurances responsabilité. Le tout pour un montant maximum de 35 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13625-0621

Résolution - Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale

et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13626-0621

Résolution- Cession du lot 3 585 140 à la Municipalité et octroi de mandats à l'Étude de Notaires Major & Associés

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 585 140 est disposé à céder ce lot gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le lot 3 585 140 constitue une partie du chemin des Carrières (lot 2 313 115) appartenant déjà à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte la cession gratuite du lot 3 585 140 et de payer les services professionnels reliés à la transaction;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu :

- Que le conseil accepte la cession gratuite du lot 3 585 140 et défraie les services professionnels reliés à la cession et mandate l'Étude de Notaires Major & Associés ;
- Que la mairesse et le directeur général et greffier soient et sont autorisés à signer la transaction à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13627-0621

Résolution – Entente de gestion de la salle polyvalente de Piedmont

ATTENDU la résolution 13002-1219 transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut en décembre 2019;

ATTENDU l'intention de la municipalité de Piedmont d'échanger avec la MRC des Pays-d'en-Haut pour le projet d'aménagement de la salle polyvalente;

ATTENDU que la municipalité éprouve des besoins en matière de locaux à court terme;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de **CONCLURE** une entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut selon les éléments inscrit dans le sommaire décisionnel de la MRC pour la gestion de la salle polyvalente à court terme.

D'AUTORISER la mairesse et/ou le directeur général et greffier à signer tout document relatif à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

13628-0621

Résolution – Embauche au camp de jour

ATTENDU les recommandations du comité des loisirs;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que le personnel suivant soit embauché pour le Campuces 2021 :

Nom	Poste	Taux horaire
Zachary Pilon	Animation	15,50 \$
Marianne Lefebvre	Animation	15,50 \$
Agathe Hébert	Animation	15,50 \$
Florence Beaudry	Accompagnement	17.30 \$
Laura-Michelle Delcourt	Intervenante	18.25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13629-0621

Résolution – Embauche temporaire d'un directeur du Service de l'urbanisme par intérim

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche temporaire d'une personne pour combler le poste vacant de directeur du Service de l'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'entériner l'**EMBAUCHE** de monsieur Benoit Fugère au poste de directeur du Service de l'urbanisme par intérim à compter du 11 mai 2021, et d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général et greffier à signer le contrat de travail de monsieur Fugère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13630-0621

Résolution – Embauche temporaire de Monsieur Denis Savard à titre conseiller à la direction générale

ATTENDU QU'un nouveau directeur général et greffier de la municipalité entre en fonction le 7 juin 2021 et qu'il y a lieu de lui offrir des services d'accompagnement et de soutien pour permettre une meilleure intégration de celui-ci;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Denis Savard à titre de conseiller à la direction générale et d' **AUTORISER** la mairesse et le directeur général et greffier à signer le contrat

de travail de monsieur Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13631-0621

Résolution – Embauche de madame Mélanie Beaulne dans un poste de secrétaire réceptionniste

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'une secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QUE madame Mélanie Beaulne a complété avec succès sa période de probatoire de six (6) mois;

ATTENDU les recommandations de la directrice générale adjointe;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** madame Mélanie Beaulne à titre de secrétaire-réceptionniste, comme salariée régulière à temps plein, à raison de 34 heures/semaine selon l'échelon 1, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13632-0621

Résolution – Lettre d'entente 04-21 – autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait réaliser le maintien de son équité salariale avant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT les écarts salariaux constatés lors de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que les parties sont en accord pour procéder aux modifications nécessaires afin d'ajuster les échelons découlant du processus d'équité salariale;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale adjointe à signer la lettre d'entente no.2021-04 qui amende l'annexe B de la convention collective pour harmoniser le taux des échelons aux résultats du maintien de l'équité salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13633-0621

Résolution – Mandat à la firme « Le Cabinet RH »

ATTENDU la nécessité de donner un mandat à une firme spécialisée en ressources humaines;

il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la municipalité **MANDATE** la firme « Le Cabinet RH » spécialisée dans la prévention et gestion des différends en milieu de travail pour la somme maximale de 21 375 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Nomination du responsable de l'accès à l'information

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de désigner un responsable de l'accès à l'information;

13634-0621

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu de **NOMMER** monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier, à titre de responsable de l'accès aux documents des organismes publics à compter du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13635-0621

Résolution - Signature des chèques, effets bancaires et autres documents

ATTENDU l'entrée en poste de Monsieur Hugo Allaire à titre de directeur général et greffier ;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que la mairesse, en l'absence de celle-ci, le pro-maire, conjointement avec le directeur général/greffier ou en l'absence de celui-ci, la trésorière, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

CERTIFICAT ET ATTESTATION CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS

Je soussignée, trésorière de la municipalité, certifie que :

- la résolution qui précède a été adoptée par le conseil municipal en conformité des lettres patentes, des règlements et de tout autre document régissant la municipalité ;
- la résolution qui précède est toujours en vigueur ;
- que les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivants :

- a) Nathalie Rochon, mairesse
- b) Claudette Laflamme, conseillère
- c) Hugo Allaire, directeur général et greffier

d) Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13636-0621

Résolution - Embauche de monsieur Raphael Rhéaume dans un poste de salarié temporaire comme préposé à l'horticulture

ATTENDU les besoins en personnel du service de l'horticulture;

ATTENDU les recommandations de Madame Élisabeth Véna, responsable du service d'horticulture;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Pascale Auger et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Raphael Rhéaume à titre de personne salariée temporaire comme préposé à l'horticulture pour la période du 2 juin au 20 août 2021 à raison de 40 heures/semaine, selon les conditions établies à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13637-0621

Résolution - Embauche de monsieur Zhong Hua (William) Wei à titre de personne salariée temporaire comme assistant inspecteur en urbanisme

ATTENDU les besoins en personnel du service de l'urbanisme;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Benoit Fugère, directeur par intérim du service de l'urbanisme;

il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur **Zhong Hua (William) Wei** à titre de personne salariée temporaire comme assistant inspecteur en urbanisme pour la période du 31 mai au 10 septembre 2021 à raison de 34 heures/semaine, selon les conditions établies à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13638-0621

Résolution - Adoption du Règlement #878-21 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** le règlement 878-21 concernant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ afin d'en acquitter le coût.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Ouverture de registre – Règlement #878-21 – lundi le 21 juin 2021 de 9h00 à 19h00

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la tenue du registre pour l'approbation du règlement #878-21 ait lieu le 21 juin 2021 de 9h00 à 19h00.

13639-0621

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 853-21 concernant l'augmentation du fonds de roulement

Avis de motion est par la présente donné par Claudette Laflamme à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 853 -21 concernant l'augmentation du Fonds de Roulement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13640-0621

Résolution - Adoption du Règlement #876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** le règlement 876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13641-0621

Résolution - Remboursement du dépôt de garantie – 495, chemin des Grands-Pics

ATTENDU QUE la propriétaire du 495, chemin des grands-Pics a déposé une somme de 1 000 \$ afin de garantir l'état des infrastructures municipales suite à un remplacement de ponceau à sa propriété;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Charles-André Martel, directeur des travaux publics par intérim;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que la directrice des finances soit autorisée à remettre au propriétaire du 495, chemin des Grands-Pics la somme de 800 \$ représentant la somme initiale moins la surveillance des travaux déposée pour garantir l'état des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Octroi d'un mandat pour la fourniture de personnel de remplacement pour l'opération des ouvrages d'eau potable et des eaux usées

ATTENDU les vacances du responsable du réseau d'aqueduc;

13642-0621

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un technicien qualifié en traitement des eaux;

ATTENDU la soumission reçue de la firme Nordikeau;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Pierre Salois et résolu que la municipalité **OCTROIE** un mandat à la firme Nordikeau pour remplacer notre responsable du réseau d'aqueduc pendant sa période de vacances, pour la somme de 1 000\$ / semaine incluant le temps et déplacement. Le tout pour un montant maximum de 7 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

13643-0621

Résolution - PIIA – 2021-0039 – 227, chemin de la Corniche (Zone R-1-226) – Agrandissement d'une résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et les travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur installé sur la toiture de l'agrandissement sera en bardeaux d'asphalte de couleur brune;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture du porche existant en façade principale sera remplacé par du métal émaillé de couleur noire et que le revêtement extérieur de la toiture du porche projeté façade de l'agrandissement sera en métal émaillé;

ATTENDU QUE du clin de bois de couleur « cèdre chic » sera installé sur une partie du revêtement des murs extérieurs sur une partie du bâtiment principal existant ainsi que sur l'ensemble des murs extérieurs de l'agrandissement proposé;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'agrandissement et les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – PIIA - 2021-0040 - 275, chemin des Épinettes (Zone R-2-249) - Travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale

13644-0621

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera remplacé par du bardeau d'asphalte de couleur « glacier »;

ATTENDU QU'une partie du balcon existant sera agrandie et que les nouveaux garde-corps seront en aluminium de couleur noire avec poteaux de bois traité;

ATTENDU QUE la nouvelle porte de garage sera de couleur noire;

ATTENDU QUE trois portes seront remplacées par des portes de couleur rouge et que trois autres portes seront remplacées des portes de couleur noire;

ATTENDU QUE les nouvelles fenêtres seront en aluminium de couleur noire,

ATTENDU QUE les nouveaux volets seront en bois de couleur naturelle;

ATTENDU QUE les murs extérieurs composés de crépis seront peints de couleur blanche et que le clin de bois sera de couleur brune et « nuage diffus »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13645-0621

Résolution – PIIA - 2021-0041 - 300, chemin du Cap, (Zone R-1-226) - Travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une nouvelle entrée charretière sera aménagée et que l'entrée charretière existante sera retiré;

ATTENDU QUE des nouvelles portes et fenêtres seront installées;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera peint de couleur noire;

ATTENDU QUE le plancher de la galerie sera peint de couleur « gris pâle »

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement et pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – PIIA - 2021-0042 - Lot 5 002 481, chemin des Faucons (Zone R-2-202) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

13646-0621

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en cèdre blanc de l'Est et en pierre;

ATTENDU QUE les portes et fenêtres seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale selon la condition suivante :

- Installer une fenêtre à l'intérieur du pignon de la façade principale, qui donne sur l'espace habitable situé au-dessus des portes de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13647-0621

Résolution – PIIA - 2021-0043 - 734, rue Principale (Zone R-5-222) - Enseigne sur poteaux sur structure existante – Commerce «Cynthia Ryder / Ostéopathe – Pilates»

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Cynthia Ryder / Ostéopathe – Pilates » correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la superficie de la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante sera de 0,28 m²;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante pour le commerce « Cynthia Ryder / Ostéopathe – Pilates ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13648-0621

Résolution – PIIA - 2021-0044 - Lot 5 198 195, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois (maibec) de couleur «charbon de mer» et en pierre;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13649-0621

Résolution – PIIA - 2021-0045 - Lot 5 198 196, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois (maibec) de couleur blanche et en pierre;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13650-0621

Résolution – PIIA - 2021-0046 - Lot 6 353 176, Quartier Havre des Falaises (Zone V-1-116) - Construction d'une nouvelle - résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en clin de bois (maibec) de couleur «brun muskoka» et en pierre;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux métal émaillé de couleur «gris métallique»;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascal Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13651-0621

Résolution – PIIA - 2021-0047 - 700, chemin Avila (Zone C-2-234) - Construction d'un porche

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un porche d'un bâtiment commercial correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture du porche sera en bardeaux d'asphalte identique à celui du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la structure du porche sera en bois;

ATTENDU QUE les garde-corps seront en métal et en bois;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'un porche du bâtiment commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13652-0621

Résolution – PIIA - 2021-0048 - 243, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) - Travaux de rénovation extérieure

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure d'une résidence correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera peint de couleur «sable du désert»;

ATTENDU QUE les nouvelles gouttières, fascias et soffites seront de couleur brune;

ATTENDU QUE les garde-corps en bois existant sur les balcons et la galerie seront remplacés par des garde-corps en aluminium de couleur noire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure

13653-0621

Résolution – Dérogation mineure - 2021-0038 – Lot 3 895 630, des Grands-Pics (Zone V-1-102) – Garage attaché situé en cour avant

ATTENDU QU'il s'agit de permettre l'implantation d'un garage attaché au bâtiment principal en cour avant;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure afin de permettre :

- L'implantation d'un garage attaché en cour avant alors que la réglementation prévoit qu'un garage attaché peut seulement être implanté en cour latérale ou arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13654-0621

Résolution – Octroi de mandat audit du rapport financier 2021-2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire préparer l'audit des états financiers avant de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton possède une expertise dans l'audit de la Municipalité de Piedmont;

DONC, il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que la municipalité **OCTROIE** le mandat de vérification du rapport financier se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le tout pour des honoraires de 66 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13655-0621

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h01 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés,

il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SYLVIE DUPUIS
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse